



**LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION**  
**MENTION DROIT**  
**2<sup>ème</sup> NIVEAU - GROUPE DE COURS N° I**  
**DROIT FISCAL**

(Cours de Monsieur Francis QUEROL)

**VENDREDI 5 MAI 2017**  
**13 H 30 – 16 H 30**

\*\*\*\*\*

Répondre aux questions posées en développant une argumentation structurée, réfléchie et approfondie.

Monsieur X est âgé de 20 ans. Il poursuit des études de droit en L2 à l'université Toulouse 1 Capitole. Comme ses parents demeurent dans une petite ville de la Haute-Garonne au pied des Pyrénées, il occupe, dans la ville rose, un studio donné en location par un bailleur privé. Le bail est établi au nom de monsieur X même si le loyer est, en réalité, acquitté par ses parents. La situation modeste de ces derniers, qui faut-il le rappeler prennent en charge le loyer, oblige, monsieur X, à travailler pour payer ses études. Il a toujours refusé un emploi dans un établissement de restauration rapide car cela aurait nuit à sa présence en cours magistral et en travaux dirigés. Préférant unir sa passion à la raison, il retourne régulièrement dans la petite ville de ses parents et en profite pour servir de guide et faire découvrir cette partie des Pyrénées, qu'il aime tant, aux touristes nombreux dans la région. Il limite son activité aux périodes où les enseignements sont suspendus à l'université (fêtes de fin d'année, février-mars, avril et de juin à septembre). Lors de ses allers et retours chez ses parents, il essaie de rentabiliser au maximum ses voyages : il pratique pour cela le covoiturage, par l'intermédiaire d'une plateforme de réservation en ligne et demande donc une participation financière à ses « clients » puisqu'il utilise son véhicule. Que vous inspire la situation fiscale de monsieur X ? (10 points)

Monsieur et madame Z sont mariés et n'ont pas encore d'enfant. Ils résident dans la banlieue toulousaine. Madame Z est professeur des écoles, elle perçoit un salaire annuel de 25.000 euros, tandis que monsieur Z n'a exercé aucune activité professionnelle lors de l'année N. Cependant il a compensé financièrement son absence de revenus grâce à ses actions qui lui ont rapporté la somme de 10.000 euros à titre de dividendes. Sachant que le taux d'imposition du foyer fiscal est de 10%, calculez le montant de la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année N. (4 points).

Lors de l'année N+1 monsieur Z a créé une SARL qu'il cogère avec son frère. Cette entreprise fabrique et vend du matériel informatique. Les débuts sont très prometteurs puisque le chiffre d'affaires de l'entreprise avoisine 150.000 euros pour les trois premiers mois de l'exercice. Monsieur Z et son frère souhaitent embaucher et songent à la belle-sœur de monsieur Z. Ils se demandent aussi s'ils ont intérêt à investir et acheter du matériel très coûteux qui, certes leur offrirait des perspectives de développement certaines, mais qui mettrait à mal les comptes de l'entreprise. Analysez d'un point de vue fiscal la situation de la SARL dirigée par monsieur Z et son frère (6 points).

**AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ**



LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION  
MENTION DROIT  
2<sup>ème</sup> NIVEAU - GROUPE DE COURS N° I

**DROIT FISCAL**

(Cours de Monsieur Francis QUEROL)

*(Matière n'ayant pas donné lieu à TD)*

VENDREDI 12 MAI 2017  
17 H 00 – 18 H 00

\*\*\*\*\*

Traitez les trois questions suivantes :

- 1 – L'application de la règle « non bis in idem » en droit fiscal (5 points)
- 2 – Les frais généraux déductibles au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) (10 points)
- 3 – Qu'appelle-t-on la trilogie fiscale de la TVA ? (5 points)

**Aucun document n'est autorisé**